

## BAREME DES HONORAIRES

(Taux de TVA applicable : 20 %. Les honoraires seront susceptibles de modification en fonction de la variation du taux de la TVA)

### TRANSACTIONS

➤ Sur biens d'habitation

Les honoraires sont à la charge du vendeur :

|                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| Inférieure à 30 000 euros : | 10 % T.T.C. du prix de vente |
| 30 000 à 80 000 euros       | 9 % T.T.C. du prix de vente  |
| 80 000 à 150 000 euros      | 8 % T.T.C. du prix de vente  |
| 150 000 à 250 000 euros     | 7 % T.T.C. du prix de vente  |
| Supérieure à 250 000 euros  | 6 % T.T.C. du prix de vente  |

➤ Sur cession de fonds de commerce, de droit au bail, locaux industriels, bureaux, locaux commerciaux, terrains

Les honoraires sont à la charge du vendeur :

8,00 % T.T.C. du prix de vente

### LOCATIONS

➤ Baux d'habitation ou mixtes habitation-professionnel (loi du 06/07/1989)

Dans la limite d'un mois de loyer hors charges T.T.C. à la charge du propriétaire et d'un un mois de loyer hors charge T.T.C. à la charge du locataire.

Seuil maximal défini en fonction de la surface du bien ainsi que du lieu où est situé le logement :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Zones tendues (TOULOUSE) le tarif est fixé à 10,00 euros par m<sup>2</sup>
- Le reste du territoire le tarif est fixé à 8,00 euros par m<sup>2</sup>

Rédaction de l'état des lieux :

- 3,00 euros par m<sup>2</sup>

➤ Baux relevant du Code Civil

Garages : 80,00 euros T.T.C. à la charge du locataire

Meublés : 1 mois de loyer hors charges T.T.C. à la charge du propriétaire et 1 mois de loyer hors charge T.T.C. à la charge du locataire.

➤ Baux sur locaux industriels, bureaux, locaux commerciaux

12,00 % T.T.C. du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

### GESTION LOCATIVE

➤ De 1 à 5 lots inclus :

8,48 % T.T.C. sur toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

➤ A partir du 6<sup>ème</sup> lot :

7,20 % T.T.C. sur toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

Prestations facultatives :

Assurances :

Garantie loyers impayés, garanties annexes :

2,50 % T.T.C. sur toutes sommes facturées

Garantie loyers impayés, garanties annexes et absence de locataire :

4,50 % T.T.C. sur toutes sommes facturées

### SYNDIC DE COPROPRIETE

Prix variable en fonction de la copropriété : demander une proposition.